

**7EME RENCONTRE TRIPARTITE  
"TRIANGLE DE WEIMAR"  
- DECLARATION CONJOINTE -**

(Mettlach, 5 décembre 2006)

Nous, chancelière de la République fédérale d'Allemagne et présidents de la République française et de la République de Pologne, nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le 15ème anniversaire de notre étroite coopération au sein du Triangle de Weimar. Créé en 1991 dans l'objectif de dépasser le lourd héritage de l'histoire de l'Europe au XXème siècle, le Triangle de Weimar a vu se concrétiser ses aspirations le 1er mai 2004, avec l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne.

Depuis cette date, les entreprises que nous menons ensemble ont pris une dimension nouvelle, fondée sur notre responsabilité commune vis à vis de l'Europe et notre volonté commune de renforcer une union politique basée sur le soutien démocratique, des valeurs partagées et la solidarité. Nous sommes convaincus que tout comme au cours des quinze dernières années, nous avons besoin aujourd'hui de coopérer dans le format du Triangle de Weimar afin de renforcer l'Europe et de donner un nouvel élan à l'idée européenne. Le compromis intervenu l'année dernière sur les nouvelles perspectives financières a prouvé qu'une coopération étroite entre les pays du Triangle de Weimar apportait une contribution effective au traitement des problèmes auxquels l'Union européenne est confrontée. C'est dans cet esprit que nous appelons aujourd'hui nos sociétés civiles et nos parlements (notamment leur commission chargée des affaires étrangères et européennes) à s'impliquer davantage et plus largement dans le Triangle de Weimar. Cette action complètera la coopération intergouvernementale actuelle qui sera elle-même développée.

Au cours de nos entretiens d'aujourd'hui, nous nous sommes mis d'accord sur un grand nombre de questions internationales. Nous avons souligné l'importance accrue des actions communes de l'Union européenne, qui constituent un moyen de relever les nombreux défis auxquels nous devons faire face. Dans ce contexte, nous nous sommes félicités de ce que l'Union européenne ait contribué au succès du processus électoral en République démocratique du Congo grâce à une opération militaire dont la France, l'Allemagne et la Pologne ont été les principaux acteurs dans l'esprit commun de Weimar.

Nos pays sont également engagés au Liban, dans le cadre de la FINUL. Nous soutenons tous les efforts pour mettre en œuvre la résolution 1701 des Nations Unies dans son intégralité et permettre au Liban d'exercer pleinement sa souveraineté sur son territoire, sans aucune ingérence extérieure.

Nous avons pris acte avec satisfaction de l'étroite coopération militaire menée dans le cadre du Triangle de Weimar. La future mise sur pied d'un groupement tactique à l'échelle du Triangle de Weimar ouvrira un nouveau chapitre de cette coopération. Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération au sein de l'OTAN, notamment en Afghanistan où les trois pays du triangle de Weimar contribuent à la FIAS. Nous avons pris note avec satisfaction de l'annonce faite par la Pologne de l'envoi de nouveaux renforts en Afghanistan. Nos ministres de la Défense devront dans un proche avenir développer ces domaines de coopération tout comme d'autres.

Nous avons décidé d'un commun accord d'élargir l'actuelle coopération franco-allemande en matière de formation diplomatique afin d'y associer également des diplomates polonais. Dans un premier stade, des diplomates polonais participeront au mécanisme de formation existant dès que possible.

Dans un monde où les ressources énergétiques se raréfient, la sécurité des approvisionnements en énergie devient une question particulièrement importante. Par conséquent, nous nous efforcerons de mettre en place une politique énergétique pour l'Europe menée dans un esprit de solidarité et nous coordonnerons étroitement nos positions en la matière.

L'intégration européenne a permis à l'Europe de connaître une période de paix, de liberté, de stabilité et de prospérité sans précédent. Notre objectif commun est d'étendre cette stabilité et cette prospérité aux pays voisins de l'Union européenne. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance que nous attachons à la politique européenne de voisinage comme moyen de renforcer la coopération aux frontières orientales de l'Union européenne. Grâce à celle-ci, nous souhaitons apporter notre soutien aux réformes politiques et économiques des pays voisins sur la base du partenariat et de valeurs partagées. Nous saluons l'intention de l'Allemagne de renforcer et de développer la politique européenne de voisinage au cours de sa présidence de l'Union européenne, afin de proposer aux pays voisins des liens toujours plus étroits et une aide importante.

Nous sommes convenus de renforcer notre coopération en soutenant les efforts de l'Ukraine pour instaurer des relations plus étroites et plus fortes avec les structures euro-atlantiques. Au cours de l'année à venir, nos pays entendent accorder une attention particulière à la coopération avec l'Ukraine dans le domaine des migrations et de la sécurité aux frontières. L'Allemagne, la France et la Pologne soutiendront la conclusion d'un accord ambitieux et global entre l'Union européenne et l'Ukraine, avec notamment un accord de libre-échange renforcé, qui créera de nouvelles bases pour la coopération avec ce pays, conformément à sa vocation européenne.

Nous avons rappelé notre fort engagement en faveur du développement de la démocratie et d'une société civile forte en Biélorussie, notamment concernant les organisations indépendantes pour les minorités nationales. Nous allons renforcer nos instruments pour soutenir ce processus, à la fois sur le plan national et sur le plan communautaire. Nos pays s'efforceront de soutenir les étudiants renvoyés de l'université en raison de leur participation aux manifestations en faveur de la démocratie, par le biais de programmes nationaux et européens.

Nous reconnaissons l'importance de la Russie en tant que partenaire stratégique, et continuerons à favoriser l'approfondissement d'un partenariat à long terme avec la Russie, fondé sur des intérêts communs et des droits égaux, en particulier dans les secteurs du commerce et de l'énergie.

La construction européenne demeure un projet pour les prochaines générations. Nous avons approuvé les excellents programmes d'échange mis en place par les Offices franco-allemand et germano-polonais pour la jeunesse qui encouragent des millions de jeunes Français, Allemands et Polonais à mieux se connaître. Au cours des quinze dernières années, environ 27.000 jeunes ont participé aux programmes trilatéraux franco-germano-polonais qui font partie intégrante de l'action des Offices pour la jeunesse. Nous encourageons ces organismes à poursuivre leurs programmes bilatéraux à ce même rythme élevé et à intensifier

les efforts trilatéraux. Nous les invitons également à inclure les pays voisins de l'Est de l'Union européenne à leur programme d'activités trilatérales à plus grande échelle. Nous soutenons les initiatives visant à favoriser le dialogue entre les intellectuels de nos pays.

Nous soutenons également la mise en place de formations trinacionales par le biais d'une coopération renforcée entre l'Université franco-allemande et les universités polonaises, notamment dans le domaine des sciences économiques.

Les liens toujours plus étroits entre les régions et les villes de nos pays permettront de faire avancer la coopération au sein du Triangle de Weimar. Nous nous félicitons, en ce sens, du succès de la première réunion de coopération régionale trilatérale qui s'est tenue en septembre à Cracovie.

Dans le contexte de la mondialisation, nos sociétés font face aux mêmes menaces, aux mêmes risques et aux mêmes défis. La criminalité organisée, la dégradation de l'environnement, les tendances démographiques négatives et les migrations demandent une réponse commune. Pour cibler notre action dans ce contexte, nous sommes convenus aujourd'hui de consacrer chacun de nos futurs sommets à l'une de ces questions. Notre prochaine réunion se tiendra en 2008 en Pologne./.

Quelle / Source / Źródło: [https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede\\_document.php?1650548546549](https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1650548546549) (Accessed 21 April 2022)